

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



18029861

le



N° d'entreprise : **0423.103.508**

Dénomination

(en entier) : **Bel-Confect**

(en abrégé) :

Forme juridique : **Société Anonyme**

Adresse complète du siège : **Avenue du Bois Jacquet 9, 7711 Mouscron (Dottignies)**

Objet de l'acte : Renomination/ nomination administrateurs (délégués)

Il ressort du procès verbal de l'assemblée générale, tenue le 06/01/2018, que les personnes (morales) suivantes ont été renommées en tant qu'administrateurs pour un terme renouvelable jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2022:

-La SPRL ARBESKO WEST EUROPE, ayant son siège social à 8570 Anzegem, Buyckstraat 75, inscrite au registre des personnes morales sous le numéro 0464.262.091, toujours représentée par son représentant permanent, monsieur Filip Lietaer;

-La SPRL LOTTEX, ayant son siège social à 9681 Maarkedal (Nukerke), Weitstraat 4, inscrite au registre des personnes morales sous le numéro 0882.131.460, représentée par son représentant permanent, monsieur Christ Segers.

La réunion décide de ne pas renommer monsieur Filip Lietaer et monsieur Christ Segers. En conséquence, les mandats comme administrateurs de monsieur Filip Lietaer et monsieur Christ Segers finissent.

Il ressort du même procès verbal de l'assemblée générale, que la SPRL BELPRIMMO, ayant son siège social à 7711 Mouscron (Dottignies), Avenue du Bois Jacquet 9, inscrite au registre des personnes morales sous le numéro 0867.386.569, a été nommée en tant qu'administrateur pour un terme renouvelable jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2022.

Il ressort de la déclaration des gérants de la SPRL BELPRIMMO, établi le 06/01/2018, que monsieur Filip Lietaer, demeurant à 8570 Anzegem, Buyckstraat 75, a été nommé comme représentant permanent de la SPRL BELPRIMMO pour exercer la fonction comme administrateur dans la SA BEL-CONFECT.

Il ressort du procès-verbal du conseil d'administration de la SA BEL-CONFECT, tenue le 06/01/2018, que la SPRL ARBESKO WEST EUROPE et la SPRL LOTTEX, ont été renommées en tant qu'administrateurs délégués.

Pouvoirs de représentation (article 15)

La société est représentée à l'égard des tiers, en justice, tant en demandant qu'en défendant, ainsi que dans les actes auxquels un fonctionnaire public ou un officier ministériel prête son concours, par un administrateur délégué agissant seul, qui n'aura, en aucun cas, à justifier d'une décision préalable du conseil d'administration.

Fait à Mouscron (Dottignies), le 06/01/2018

Signé:

La SPRL LOTTEX, représentée par son représentant permanent, monsieur Christ Segers
Administrateur délégué

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 12/02/2018 - Annexes du Moniteur belge